

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du jeudi 4 décembre 2025**

Tavaux - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé GUIBELIN

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 62

Nombre de procurations : 11

Nombre de votants : 73

Date de la convocation : 27 novembre 2025

Date de publication : 11 décembre 2025

### **Conseillers présents**

FICHERE Jean-Pascal	STOLZ Julien	JABOVISTE Philippe
MICHAUD Dominique	ROBERT Jean-Claude	MIRAT Maryline
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	LACROIX Olivier	REBILLARD Jean-Michel
DAUBIGNEY Jean-Michel	GINDRE Denis	BREMOND Gabriel
JEANNET Nathalie	VERNE Pierre	CHAPIN Jean-Paul
MEUGIN Olivier	BONIN Jean-Luc	JEANNEROD Georges
SOLDAVINI Grégory	CHAUCHEFOIN Gérard	DIEBOLT Alain
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUTARD Christophe	PANNAUX Joël
LEFEVRE Jean-Philippe	PAUVRET Emeric	GUIBELIN Hervé
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	ANTOINE Patricia	MILLIER Cyril
MONNERET Christophe	BERTHAUD Mathieu	DAVID Françoise
ROY Jean-Yves	CHAMPANHET Stéphane	LABOUROT Céline
CROISERAT Jean-Luc	CUINET Jean-Pierre	SANCEY Pascal
GAGNOUX Jean-Baptiste	DELAINE Isabelle	CALLEGHER Aline
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	DEJEAN Sylvie
HOFFMANN Maurice	DRAY Frédérique	RIGAUD Fabien
LEPETZ Joëlle	DRUJET Timothée	LEGRAND Jean-Luc
MANGIN Isabelle	GIROD Isabelle	LAGNIEN Jacques
PECHINOT Jacques	GOMET Nicolas	
RYAT Thomas	HERRMANN Nadine	

### **Conseillers suppléés**

THEVENIN Hélène suppléée par BARRET-PAQUES Béatrice	CHEVAUX Bruno suppléé par CLAIROTTE Christian
BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à BERTHAUD Mathieu
GERMOND Daniel donne procuration à MANGIN Isabelle
GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à GOMET Nicolas
MARCHAND Sylvette donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire
MBITEL Mohamed donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à ANTOINE Patricia
ROCHE Paul donne procuration à DRAY Frédérique
RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc
JACQUOT Patrick donne procuration à HOFFMANN Maurice
PERNOUX Annie donne procuration à ROY Jean-Yves

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

GUERRIN Bernard	EMONIN Laurent	MATHEZ Christian
CALINON Séverine	HENRY Micheline	SAGET Emmanuel
TRONCIN Dominique	VIVERGE Patrick	GINET Gérard
MATHIOT Agnès	GRUET Olivier	

---

**Objet : Convention relative à la tarification combinée « Abonnement Bourgogne Franche-Comté, TRAIN Mobigo et Grand Dole Mobilités »**

Rapporteur : Monsieur Grégory SOLDAVINI

Afin de favoriser les déplacements en transports collectifs, la Région Bourgogne Franche-Comté et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ont décidé de proposer une offre tarifaire intermodale permettant de voyager à un prix attractif avec un seul titre combiné.

Ainsi, depuis 2019, les abonnés peuvent avec un titre unique de transport, emprunter le réseau TRAIN Mobigo sur un parcours défini et le réseau urbain Grand Dole Mobilités.

La convention régissant ce dispositif arrive à échéance au 31 décembre 2025 ; il convient donc de la renouveler pour une nouvelle période de 7 ans (2026-2032), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le projet de convention (joint en annexe à la présente délibération) a pour objet de définir les modalités techniques et financières de mise en œuvre de la tarification combinée « Abo TRAIN Mobigo BFC + », entre le réseau TRAIN Mobigo de la Région Bourgogne Franche-Comté et le réseau urbain Grand Dole Mobilités.

Pour rappel, les titres combinés sont les suivants :

- abonnement intermodal TRAIN Mobigo + Grand Dole Mobilités tout public, en version mensuelle, dénommé « **Abo TRAIN Mobigo BFC +** »,
- abonnement intermodal TRAIN Mobigo + Grand Dole Mobilités tout public, en version illimitée, dénommé « **Pass Mobigo Flex Quotidien +** »,
- abonnement intermodal TRAIN Mobigo + Grand Dole Mobilités pour les moins de 26 ans, en version mensuelle, dénommé « **Abo jeune TRAIN Mobigo BFC +** »,
- abonnement intermodal TRAIN Mobigo + Grand Dole Mobilités pour les moins de 26 ans, en version illimitée, dénommé « **Pass Mobigo -26 ans +** ».

Les prix de ventes des titres combinés sont les suivants :

- Le prix de vente de l'abonnement Bourgogne Franche-Comté + Grand Dole Mobilités mensuel est constitué de l'addition :
  - du prix de l'**Abo TRAIN Mobigo BFC +**, établi selon l'origine et la destination du voyageur, avec réduction de 10%,
  - du prix de l'abonnement mensuel Grand Dole Mobilités avec réduction de 10 %, soit 9 € au lieu de 10 € (valeur au 01/01/2026).
- Le prix de vente du Pass Mobigo Flex Quotidien + Grand Dole Mobilités annuel est constitué de l'addition :
  - du prix de l'abonnement **Pass Mobigo Flex Quotidien +**, établi selon l'origine et la destination du voyageur, avec réduction de 10 %,
  - du prix de l'abonnement annuel Grand Dole Mobilités plein tarif avec réduction de 10 %, soit 90 € au lieu de 100 € (valeur au 01/01/2026).
- Le prix de vente de l'abonnement jeune Bourgogne-Franche-Comté + Grand Dole Mobilités mensuel est constitué de l'addition :
  - du prix de l'**Abo jeune TRAIN Mobigo BFC +**, établi selon l'origine et la destination du voyageur avec réduction de 10 %,
  - du prix de l'abonnement mensuel plein tarif (la tarification mensuelle jeune n'existant pas) Grand Dole Mobilités avec réduction de 10 %, soit 9 € au lieu de 10 € (valeur au 01/01/2026).

